



## Droits & responsabilités

(Article 21 du Code rôles et responsabilités additionnels des sportifs et des autres personnes)

### Droits et responsabilités des sportifs

- Prendre connaissance de toutes les politiques et règles antidopage adoptées en vertu du Code et s'y conformer.
- Être disponibles en tout temps pour le prélèvement d'échantillons.
- Assumer la responsabilité, dans le cadre de la lutte antidopage, de ce qu'ils ingèrent et de ce dont ils font usage.
- Informer le personnel médical de leur obligation de ne pas faire usage de substances interdites et de méthodes interdites et s'assurer que tout traitement médical qu'ils reçoivent ne viole pas les politiques et règles antidopage adoptées en vertu du Code.
- Communiquer toute décision relative à une violation des règles antidopage (VRAD) qu'ils auraient commise au cours des dix dernières années à leur organisation nationale antidopage (ONAD) et à leur fédération internationale (FI), à moins que cette information leur soit déjà disponible.
- Collaborer avec les organisations antidopage enquêtant sur des violations des règles antidopage.
- Divulguer l'identité des membres du personnel d'encadrement du sportif à la demande de toute organisation antidopage ayant compétence sur le sportif.

### Droits et responsabilités du personnel d'encadrement du sportif

- Prendre connaissance de toutes les politiques et règles antidopage adoptées en vertu du Code et qui s'appliquent à lui ou aux sportifs qu'il encadre, et s'y conformer.
- Collaborer dans le cadre du programme de contrôles des sportifs.
- Renforcer les valeurs et le comportement des sportifs en faveur de l'antidopage.
- Informer son organisation nationale antidopage et sa fédération internationale de toute décision le concernant prise par un non-signataire relative à une violation des règles antidopage commise dans les dix (10) années écoulées.
- Collaborer avec les organisations antidopage enquêtant sur des violations des règles antidopage.
- Ne pas utiliser ni ne posséder aucune substance interdite ou méthode interdite sans justification valable

### Droits et responsabilités des autres personnes soumises au Code

- Connaître les politiques et règles adoptées en vertu du Code et qui s'appliquent à elles, et s'y conformer.
- Informer leur organisation nationale antidopage et leur fédération internationale de toute décision prise par un non-signataire les concernant relative à une violation des règles antidopage commise dans les dix (10) années écoulées.
- Collaborer avec les organisations antidopage enquêtant sur des violations des règles antidopage